

## Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

---

*Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,*

*Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,*

*Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **ACTIOL JARDIN***

*de la société PHYTEUROP*

*enregistré(e) sous le n°2012-2174*

*Vu l'avis de l'Anses n°2012-2174 du 3 avril 2015,*

*Considérant que la classification et la composition de la préparation ne sont pas compatibles avec l'obtention de la mention "Emploi autorisé dans les jardins",*

L'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas accordée** en France.

Informations générales sur le produit	
Nom(s) du produit	ACTIOL JARDIN
Type de produit	Deuxième gamme
Titulaire	PHYTEUROP 53, Rue Raspail 92594 Levallois Perret Cedex FRANCE
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	800 g/L - soufre
Numéro d'intrant	994-2012.01
Fonction(s)	Fongicide
Gamme d'usages	Amateur / emploi autorisé dans les jardins

A Maisons-Alfort, le

07 AOUT 2015



**Marc MORTUREUX**

Directeur Général de l'Agence nationale  
de sécurité sanitaire de l'alimentation,  
de l'environnement et du travail (ANSES)

## ANNEXE I : Conditions de mise sur le marché demandées

---

### Classification du produit issue de l'évaluation

La classification retenue est la suivante :

Catégorie de danger	Mention de danger
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

# Annual Report 1998

The year 1998 was a year of significant challenges and achievements for our organization. We have successfully navigated through a period of economic uncertainty and maintained our commitment to our core values.

Our primary focus was on improving operational efficiency and reducing costs. Through a series of strategic initiatives, we have managed to streamline our processes and optimize our resource allocation.

In addition, we have placed a strong emphasis on employee development and training. Our investment in human capital has resulted in a more skilled and motivated workforce, which is essential for our long-term success.

Looking ahead, we remain confident in our ability to overcome future challenges and achieve our strategic goals. We will continue to foster a culture of innovation and excellence, ensuring that we are well-positioned for the future.

### Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (en jours)
12703204 Vigne*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) L'usage est refusé au motif que la classification et la composition de la préparation ne sont pas compatibles avec l'obtention de la mention "Emploi autorisé dans les jardins"	4,0 mL/10 m <sup>2</sup>	8/an	5
16953206 Tomate*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) L'usage est refusé au motif que la classification et la composition de la préparation ne sont pas compatibles avec l'obtention de la mention "Emploi autorisé dans les jardins"	2,0 mL/10 m <sup>2</sup>	6/an	5
15053202 Betterave industrielle et fourragère*Trt Part.Aer.*Maladies du feuillage L'usage est refusé au motif que la classification et la composition de la préparation ne sont pas compatibles avec l'obtention de la mention "Emploi autorisé dans les jardins"	7,5 mL/10 m <sup>2</sup>	3/an	14
17303203 Rosier*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) L'usage est refusé au motif que la classification et la composition de la préparation ne sont pas compatibles avec l'obtention de la mention "Emploi autorisé dans les jardins"	3,0 mL/10 m <sup>2</sup>	5 /an	-
15103225 Orge*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) L'usage est refusé au motif que la classification et la composition de la préparation ne sont pas compatibles avec l'obtention de la mention "Emploi autorisé dans les jardins"	10,0 mL/10 m <sup>2</sup>	2 /an	35
15103209 Blé*Trt Part.Aer.*Oïdium(s) L'usage est refusé au motif que la classification et la composition de la préparation ne sont pas compatibles avec l'obtention de la mention "Emploi autorisé dans les jardins"	10,0 mL/10 m <sup>2</sup>	2 /an	35

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry should be supported by a valid receipt or invoice. This ensures transparency and allows for easy verification of the data.

In the second section, the author details the process of reconciling bank statements with the company's internal records. This involves comparing the ending balance of the bank statement with the ending balance of the cash account in the general ledger. Any discrepancies are investigated and resolved to ensure the accuracy of the financial statements.

The third section covers the preparation of the monthly financial statements. This includes the balance sheet, income statement, and cash flow statement. Each statement is prepared based on the adjusted trial balance and provides a snapshot of the company's financial position at the end of the month.

Finally, the document concludes with a summary of the key findings and recommendations. It suggests that regular audits and reviews should be conducted to identify any potential areas of improvement in the accounting process.

Prepared by: [Name]

